

Opinion de la Chambre des députés
Communication conjointe au Parlement européen et au Conseil
relative au plan d'action sur la mobilité militaire
JOIN (2018) 5

La Chambre des députés :

1. Attire l'attention sur la nécessité de garantir le respect des conditions environnementales de l'Union européenne dans le développement d'infrastructures à double finalité et leur prise en compte dans la phase de programmation et de conception.
2. Recommande vivement que les mesures à prendre au niveau de l'Union européenne pour atteindre les objectifs de la mobilité militaire préservent l'intégrité des ressources financières allouées aux objectifs de convergence économique entre les États membres.
3. Souligne que la politique de l'Union européenne en matière d'infrastructures de transport peut bénéficier des synergies entre les besoins de défense et le développement du réseau transeuropéen de transport - "TEN-T", ce qui renforce la détermination des institutions de l'Union à soutenir le développement globale et équilibrée sur le territoire de l'Union européenne.
4. Souligne la pertinence civile des exercices pilotes pour les pays du corridor mer du Nord - mer Baltique qui concernent le réseau transeuropéen de transport, dans laquelle interviennent les représentants des États membres dans le domaine de la défense et des transports, et recommande le déroulement régulier d'exercices régionaux de ce type, en particulier dans la zone orientale de l'Union, en raison des conditions géographiques spécifiques dans cette zone.